

DECRET N°2011-262 DU 02 AVRIL 2011

portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (CEPAG).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2009-180 du 5 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie ;
- Vu** le décret n°2010-136 du 28 avril 2010 portant attributions organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (CEPAG) ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie, Porte-parole du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 janvier 2011.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées Membres du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (CEPAG) pour une durée de trois (03) ans, les personnes dont les noms suivent :

- 1- représentant du Ministre de l'Industrie, Porte-parole du Gouvernement : **Monsieur Gustave HOUNSAH**
- 2- représentant du Ministre de l'Economie et des Finances : **Monsieur Y. K. Louis ASSOGBA**
- 3- représentant du Ministre du Travail et de la Fonction Publique : **Monsieur Jean SOSSOU**
- 4- représentant du Centre : **Monsieur Raphaël DEGAN**
- 5- représentant du Conseil National du Patronat du Bénin : **Madame I. Laure ADOUKONOU**
- 6- représentant du Fonds de Développement, de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA) : **Monsieur Apollinaire GOUDOU**
- 7- représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) : **Monsieur Charles NOBRE.**

Article 2 : Monsieur **Gustave HOUNSAH** représentant du Ministre de l'Industrie, Porte-parole du Gouvernement est nommé Président dudit Conseil.

Article 3 : Toutes les structures représentées dans le Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (CEPAG) sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 avril 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni YAYI

Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

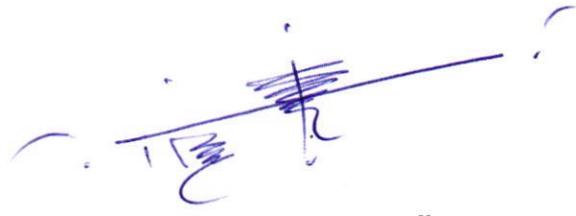
Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Industrie,
Porte-parole du Gouvernement,



Candide AZANNAÏ

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 HAAC 2 CES 2 MPDEPPCAG 4 MEF 4 MI/PPPG 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-
DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCNB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CESM-IGAA 3 UAC-ENAM-FASEG 3
UNIPAR-IUT-FDSP 2 JO 1. *q*